

Mouvement pour la Défense de Lausanne

Journal d'informations destiné aux membres
du Mouvement pour la Défense de Lausanne

24

MDL - Case postale 3265 - 1002 Lausanne
Téléphone et télécopieur: 021 617 37 67



▲ Respectons nos voisins de La Sallaz.

N'incinérons pas nos déchets sous leurs fenêtres.

NON à TRIDEL le 23 septembre.

Non à TRIDEL le 23 septembre

Le Grand Conseil a voté en mai le crédit pour la construction d'une usine de traitement des déchets à La Sallaz. Ce crédit étant soumis au référendum financier obligatoire, les citoyens vaudois sont donc appelés à voter sur cet objet le 23 septembre prochain. Le Mouvement pour la Défense de Lausanne s'engage de manière déterminée pour le refus.

Une erreur d'urbanisme

Le projet d'une usine d'incinération des ordures ne se limite pas au seul problème de la gestion des déchets. Il pose une question fondamentale d'urbanisme. Selon sa définition même, l'urbanisme est l'ensemble des moyens mis en oeuvre pour aménager l'espace de la ville en vue du bien-être humain et de la protection de l'environnement. Dans cette perspective, la question se pose en termes simples: l'usine TRIDEL, placée à La Sallaz, répond-elle au bien-être des habitants et de l'environnement ?

Le plus élémentaire bon sens répond à cette question par la négative. Une usine ne doit pas se trouver à proximité de zones d'habitations et de lieux de détente. Pour des raisons de nuisances importantes (bruit, odeurs, trafic lié à l'acheminement des ordures, émissions polluantes) une nouvelle usine de traitement des déchets doit être bâtie hors des périmètres d'habitation. C'est une règle de précaution élémentaire. En s'installant dans la ville, dans le quartier dense de la Sallaz, accolée aux lieux de repos et de détente très appréciés que sont le Bois de Sauvabelin

et la Campagne de l'Hermitage, l'usine TRIDEL dérogerait à cette règle.

Un projet démesuré

Le bâtiment de cette usine, même installé en contrebas du plateau de la Sallaz, le dépasserait pourtant de 12 mètres. La cheminée, d'une hauteur de 75 mètres, serait visible de loin. Elle enlaidirait la silhouette de Lausanne, de façon bien plus conséquente encore que les deux cheminées existantes de Pierre-de-Plan, qui de toute façon subsisteraient. Conséquence du choix d'implantation en milieu urbain: le percement d'un tunnel à déchets qui renchérit le projet de 47 millions de francs, sur un total de 320 millions.

Développement durable

En terme d'aménagement du territoire, il est des lieux qui sont à l'évidence mieux adaptés. Nous pensons spécialement à des sites inhabités et inhabitables dont le taux de nuisances est déjà si élevé que la présence d'une usine telle que TRIDEL ne poserait pas de problème. Un site alternatif répondant à tous les critères géographiques, techniques et d'urbanisme se trouve dans l'Ouest lausannois; celui-ci a pour l'instant été écarté pour de simples raisons politiques.

De plus, dans une perspective de développement durable, TRIDEL se doit d'avoir un raccordement ferroviaire pour permettre un acheminement des déchets efficace, peu polluant et économe des ressources énergétiques.

>>>

Plan général d'affectation (III)

Suite aux deux premiers articles (cf. Patrimoine lausannois n° 22 et 23), nous poursuivons aujourd'hui notre analyse de divers aspects du PGA. Nous abordons la question des ensembles architecturaux, ainsi que la problématique de la densification. Suit encore une réflexion quant au droit de bâtir.

La notion d'ensemble

Un ensemble architectural se définit usuellement par trois critères. A l'origine de sa création, on observe une règle particulière du parcellaire. Sur celle-ci s'applique alors un règlement qui délimite une certaine unicité des règles de construction. Enfin, la typologie du bâti répond à ces intentions.

Lausanne possède de beaux exemples d'ensembles architecturaux, soit anciens soit plus modernes. On peut citer le quartier des maisons familiales à l'avenue de Morges ou à Bellevaux, des magnifiques lotissements dans les quartiers Sous-Gare comme à l'avenue de la Harpe. Des exemples plus anciens se trouvent à la rue Haldimand (dont plusieurs bâtiments ont été hélas défigurés), à la rue Centrale, à la place St.-François. Le quartier de l'Ancien-Stand est un exemple remarquable des années septante. L'intervention sur ces objets nécessite des précautions particulières. Si un élément doit être remplacé, il faut veiller à ce qu'une construction nouvelle se réalise non seulement dans les règles du parcellaire et de la volumétrie anciens, mais encore dans une expression architecturale qui intègre les éléments de l'ensemble. Le projet de PGA n'apporte pour l'instant pas de règles suffisantes pour régir cette problématique.

Densification

La densification se base sur un principe simple et apparemment honorable: pour réduire le mitage de la campagne et le phénomène de la rurbanisation, concentrons les constructions là où les infrastructures sont déjà disponibles (commerces, écoles, transports, cultures, sports, loisirs, etc.). Augmenter les surfaces habitables et les lieux de travail dans les endroits déjà bâtis est conceptuellement une bonne idée. La pratique se montre moins prosaïque. Sous le couvert de la densification, on observe

premièrement une tendance plutôt spéculative et d'augmentation du rendement des biens immobiliers. Dans la pratique, la densification a encore des conséquences subtiles qui en fait vont exactement à fins contraires du beau principe de base : la densification diminue souvent les espaces verts, les dégagements, les vues, elle massacre des toitures pour accueillir des appartements en surélévation, elle réduit l'ensoleillement de certaines habitations. Tout devient plus étriqué. Plus d'activités et plus d'habitants engendrent plus de trafic, plus de bruit, un air plus pollué, plus de places de parc pour voitures. La ville perd ainsi son attrait. Le beau principe de départ n'a pas l'effet escompté. La réalité est implacable sur cette question: malgré tous les efforts de densification, l'exode urbain se poursuit, la population de la ville vieillit, les jeunes familles se mettent au vert, hors de la ville, et les loyers ne baissent pas. Pour inverser cette tendance, il y a lieu d'entreprendre une réflexion sur l'ensemble des facteurs urbains qui dépasse largement le domaine des seules règles à bâtir.

Limites et droit à bâtir

Dans le domaine de la construction, nous constatons que les limites à bâtir sont systématiquement considérées aujourd'hui comme des droits à bâtir. Dans la mesure où le principal étalon en vigueur actuellement pour définir la construction est avant tout celui du rendement économique, le règlement communal se doit de corriger cette tendance qui relègue au second plan les notions de qualité, d'intégration, d'harmonie, d'insertion dans l'environnement bâti, de définition des vides et des pleins. Une piste pour aboutir à un meilleur résultat consisterait à travailler plus abondamment avec les coefficients d'utilisation et d'occupation du sol, ainsi que sur les volumétries maximum. Ce faisant, les architectes disposeraient systématiquement, face à leur commanditaire, de variantes de construction avec des choix d'intégration et des options constructives aptes à améliorer les projets.



▲ Avenue Fraisse 4-14
Magnifique exemple d'un ensemble architectural de type mitoyen.



▲ Avenue de la Harpe 1, rue J.-J. Cart 6-8

Un autre exemple d'ensemble architectural exceptionnel, sous forme de square ouvert.

>>>

Non à TRIDEL le 23 septembre (suite de la page 1)

L'implantation lausannoise ne permettrait pas un tel raccordement. A quoi servirait-il de récupérer la chaleur de l'incinération si un surplus d'énergie est nécessaire pour le transport des déchets qui se feraient exclusivement par la route? La chaleur produite, elle, peut être transportée facilement et sans nuisance.

Penser à l'avenir

Implanter cette usine en milieu urbain serait encore contraire aux intentions et directives du plan directeur cantonal, qui encourage pourtant explicitement à prendre toutes mesures propres à redonner aux villes attrait et qualité, et ce en particulier pour éviter l'exode urbain, avec son cortège de nuisances (trafic pendulaire, atteinte au paysage rural, etc.). Construire TRIDEL à La Sallaz dévaloriserait l'habitat de ce quartier et diminuerait à l'évidence la qualité de vie en ville.

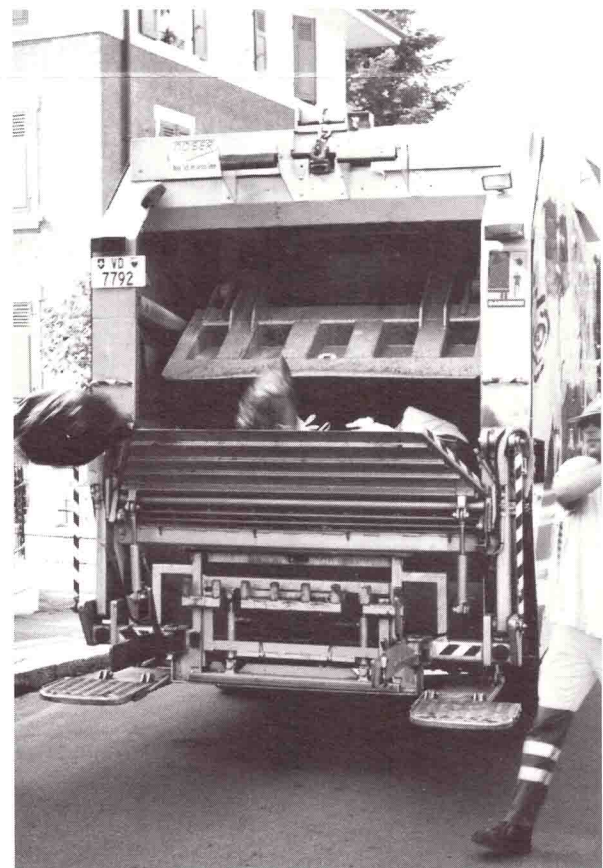
Dire non à TRIDEL c'est enfin éviter la réalisation en catimini de la pénétrante Vennes-St.Martin que les Lausannois ont toujours vigoureusement refusée. En effet, sans que cela soit dit expressément, cette voie de circulation nouvelle serait réalisée pour le trafic des ordures. Et le moment venu, on l'ouvrira au trafic urbain pour la seule et bonne raison que cette route existera, à l'instar de la sixième piste de l'autoroute de contournement de Lausanne.

Un NON le 23 septembre est la seule réponse appropriée.

Pour pouvez soutenir la campagne "NON à TRIDEL" en versant une contribution à Association Non à Tridel, 1002 Lausanne, CCP 17-331 420-7. Merci!

Pour plus d'informations :

www.tridel-non.ch. Voir également l'article paru dans Patrimoine lausannois n° 22.



▲ Un projet qui doit être éliminé sans regret.

L'usine d'incinération de La Sallaz.
NON à TRIDEL le 23 septembre.

Reflets de l'assemblée générale

L'assemblée générale du 16 mai dernier a réuni un nombre élevé de membres. Comme à l'accoutumée, le rapport annuel du comité a consisté en une série de diapositives commentées, présentant la plupart des objets traités durant l'année écoulée. Ce ne sont pas moins de 40 interventions, qui s'échelonnent des causes les plus modestes aux enjeux urbains les plus importants. Au cours du débat qui a suivi cette présentation, deux sujets ont retenu plus particulièrement l'attention de l'assemblée: l'orgue de la Cathédrale et le pavillon thaïlandais du parc du Denantou. Tant le sanctuaire de la Cité que ce parc sont au coeur de l'attachement affectif collectif et doivent être traités respectueusement.

Trésorerie

Les comptes de l'an 2000 sont légèrement déficitaires. L'origine de ce déficit provient de frais de défense élevés (essentiellement la cause de Vuil-

lermet) et quelques difficultés d'encaissement des cotisations (consécutives à une panne informatique). L'état financier de l'association reste cependant bon, selon les termes même du trésorier Gabriel Cottier.

Comité

Après vingt ans d'une participation active et engagée, Madame Catherine Nicod a souhaité être déchargée de son mandat au comité. Nous remercions très vivement C. Nicod pour sa grande fidélité, son engagement sans faille, ses conseils avisés, son écoute attentive, ses grandes compétences et connaissances de la ville qu'elle a généreusement partagés.

L'assemblée a élu au comité Monsieur Eric Magnin, architecte-urbaniste. Actif au sein de l'association pour la sauvegarde du vallon du Flon, ses compétences en urbanisme et son action dans le nord de la ville seront un complément précieux pour l'action du comité.

Débats contradictoires

Après la partie statutaire, la soirée s'est poursuivie avec deux débats contradictoires. Le premier concernait le métro m2, le deuxième traitait du projet de l'usine d'incinération TRI-DEL. Les deux objets avaient en commun une interrogation semblable quant au fond de la question : les solutions techniques proposées sont-elles vraiment la réponse adéquate soit au problème des déchets soit à celui du déplacement des personnes?

Du débat nous retiendrons deux éléments importants. Pour les déchets: plus petit et plus modeste semble préférable à une forte centralisation du traitement par une usine gigantesque implantée de surcroît en ville. Pour les transports : sans action simultanée, drastique et volontaire engagée pour réduire le trafic privé, le projet de métro n'aura à terme aucun impact sur la qualité de l'air ni sur le désengorgement des voies de circulation.

Actuel

> Vuilmermet

Le verdict du TF a brisé nos espoirs de voir les abords de la Cathédrale préservés d'une future construction qui altérerait non seulement le site de ce prestigieux monument, mais également celui de la Cité. L'échec de cette procédure est d'autant plus navrant que les instances judiciaires cantonales et fédérales ne se sont ni l'une ni l'autre prononcées réellement sur le fond de la question. Toutes deux, dans une interprétation juridique étroite, se sont contentées d'affirmer que les décisions des diverses instances communales et cantonales ont été prises dans les limites légales. Quant à l'expertise de la Commission fédérale des monuments historiques, qui désavouait de la façon la plus cinglante ces décisions, elle a tout simplement été ignorée.

> Pavillon thaïlandais

Le projet d'installer un cadeau de la famille royale thaïlandaise, à savoir un soi-disant "petit" pavillon de 15 mètres de haut, dans le parc du Denantou, suscite de vives réactions. Forts de l'appui de nombreux membres, le MDL s'y oppose. Un don royal n'est pas forcément un cadeau.

> Rôtillon

Le Conseil communal a récemment adopté les premières décisions pour la réalisation de trois bâtiments sur le parking du Rôtillon. Alors que tous les Lausannois attendent impatientement la réhabilitation du quartier ancien, on entreprend ce qu'il y a de moins urgent et de moins sou-

baitable à réaliser dans le plan de quartier.

Une association s'est récemment créée en vue d'inverser cette funeste tendance: l'APAR, Association Pour un Autre Rôtillon. Son objectif: remplacer les trois bâtiments par un parc public et établir un contre-projet alternatif à but social, culturel et écologique concernant l'ensemble du quartier. Pour tout renseignement, s'adresser à APAR, case postale 2001, 1002 Lausanne. On visitera aussi leur site à l'adresse www.rotillon.org.

> Action quartier Centre

C'est sous ce nom que diverses associations d'habitants du centre ville (rue Curtat, Cité, Vallon etc.) se sont regroupées pour faire valoir de nouveaux points de vue quant à la pertinence de certains choix municipaux. Ce groupement s'est doté d'une charte et va passer à l'action de façon unie pour se faire entendre en matière d'urbanisme et de qualité de vie. Le MDL s'est aussi associé à cette démarche.

> mdl-lausanne@bluewin.ch

C'est dans l'air du temps. L'adresse électronique susmentionnée vous permet de nous atteindre facilement. Une communication, une réaction, un encouragement, une critique : vos propos sont les bienvenus, qu'ils soient expédiés de façon traditionnelle (MDL, case postale 3265, 1002 Lausanne) ou dans la mouvance actuelle. Et tout ceci dans l'attente de l'ouverture de notre site "internet"...